



Soyaux

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2022
Ville d'espaces et de contrastes

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 27 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 20 juin 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Dominique ROBERT, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert JABOUILLE, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

POUVOIRS :

Robert JABOUILLE donne pouvoir à François NEBOUT,
André LANDREAU donne pouvoir à Michel BONNEFOND,
Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Hassen SFAR donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRE ABSENT :

Lhoussaine BOUFARHA.

Madame Marianne IRIARTE-HUET a été nommée secrétaire de séance

N° 2022-079- Résidence autonomie Foyer Soleil – rapport d’activité et financier 2021

Le compte administratif 2021 du Foyer Soleil s’élève à 270 770,63 € de dépenses, dont :

- **En fonctionnement : 255 198,64 €**
 - 249 972,91 € de dépenses réelles
 - 5 225,73 € de dépenses d’ordre
- **En investissement : 15 571,99 €**
 - 12 184,66 € de dépenses réelles
 - 3 387,33 € de déficit d’investissement reporté 2020

et 402 968,55 € de recettes totales, dont :

- **En fonctionnement : 387 962,93 €**
 - 254 085,02 € de recettes réelles
 - 133 877,91 € d’excédent de fonctionnement reporté 2020
- **En investissement : 15 005,62 €**
 - 9 779,89 € de recettes réelles
 - 5 225,73 € de recettes d’ordre

L’excédent global pour l’exercice 2021 est de 132 197,92 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité M. le Maire n’ayant pas pris part au vote de ce fait le pouvoir accordé par M. JABOUILLE est annulé - vote le compte administratif du Budget du Foyer Soleil de l’exercice 2021, pour 270 770,63 € en dépenses totales et 402 968,55 € en recettes totales. L’excédent global pour l’exercice 2021 est de 132 197,92 €.

Fait et délibéré en mairie, le 27 juin 2022.

Le maire,



François NEBOUT